

Initiative « Entreprises responsables » : Objectif légitime, instruments problématiques

« Entreprises responsables »
NON!
à l'initiative qui
rate sa cible!

En juin 2020, le Parlement a adopté une loi qui exige des entreprises suisses une protection renforcée des droits de l'homme et de l'environnement dans leurs activités à l'étranger. Il a ainsi jugé légitime l'objectif de l'initiative « Entreprises responsables », mais l'a rejetée. Excessive et dangereuse, l'initiative fait en effet peser des risques économiques et juridiques non maîtrisables sur les entreprises suisses.

Le Conseil fédéral, les Chambres fédérales, les organisations économiques et trois partis gouvernementaux appellent à refuser l'initiative en votation. Si c'est le cas, le contre-projet du Parlement entrera alors automatiquement en vigueur.

Que veut l'initiative ?

L'initiative « Entreprises responsables » exige que les entreprises suisses respectent les droits humains et les standards environnementaux dans leurs activités à l'étranger. A cet effet, les entreprises doivent exercer un « devoir de diligence » : il s'agit d'analyser les risques, de prendre des mesures pour les éviter et de rendre des comptes. Cette exigence va très loin, de la filiale au fournisseur, mais aussi au fournisseur du fournisseur. En somme, sur toutes les relations d'affaires. L'initiative considère aussi que l'entreprise suisse est responsable des actes commis à l'étranger par des entreprises sur lesquelles elle dispose d'un « pouvoir économique ». Une plainte peut alors être déposée devant la justice suisse en dommages et intérêts. C'est à l'entreprise de démontrer qu'elle n'a pas fauté, en prouvant qu'elle a exécuté son devoir de diligence sans aucune erreur (renversement du fardeau de la preuve).

La proposition du Parlement: exigeante, mais pragmatique

Le Parlement a été sensible à l'objectif de l'initiative. Mais il lui préfère une alternative moins risquée et plus pragmatique. Son texte complète le Code des obligations:

Transparence

Les entreprises devront établir un bilan des mesures prises pour éviter des risques liés aux droits humains et à l'environnement (y compris en matière de CO₂).

Obligations de diligence (surveillance)

En matière de travail des enfants et de minéraux de conflits (l'or p.ex.), les entreprises devront contrôler l'ensemble de leurs relations commerciales, y compris à l'étranger, et assurer une traçabilité. Cela sera in fine soumis au contrôle d'une autorité externe.

Avantages du contre-projet du Parlement

- Pas de voie solitaire pour la Suisse, législation du niveau des pays les plus avancés (GB, NL, F).
- Responsabilité civile usuelle de l'entreprise.
- Renforcement immédiat des efforts dans le bon sens.
- Possibilité d'élargir le catalogue des mesures en tout temps.

Pourquoi voter contre l'initiative ?

Responsabilité sans faute

L'initiative veut faire juger des entreprises suisses pour des faits commis par des tiers à l'étranger. **Cela revient à tenir un fromager pour responsable du comportement de l'agriculteur qui lui fournit le lait!**

Système unique au monde

Aucun pays ne connaît de législation comparable. La Suisse ferait cavalier seul. **Même la France a renoncé à ce mécanisme qui combine responsabilité civile et inversion du fardeau de la preuve.**

Porte ouverte au chantage

Les entreprises suisses seraient sous la menace de plaintes ou de chantages. **Elles seraient toujours suspectes et partiraient perdantes dans un procès. Seuls les bureaux d'avocats se froteraient les mains, aux frais des contribuables et des entreprises suisses.**

Attitude néo-colonialiste et difficultés d'application

La justice suisse devrait enquêter et juger des faits ou des allégations qui se sont produits à l'étranger, même si aucune plainte n'a été déposée dans le pays concerné. On passerait par-dessus les institutions de certains pays. **Accepterait-on que d'autres pays interviennent chez nous pour y faire la loi?**

Les PME aussi soumises aux risques

L'initiative ne vise pas seulement les grandes multinationales, mais les entreprises de toutes tailles. **Les PME seraient aussi attaquables en justice, soit directement, soit par le fait qu'elles sont intégrées dans la chaîne d'une entreprise plus grande. Celle-ci devra alors se protéger en répercutant sur les PME les risques liés à la responsabilité.**

Ne pas mettre les pays pauvres sous embargo

Si la situation est trop compliquée dans un pays, les initiants veulent que les entreprises suisses le quittent. Cela revient à décréter un embargo contre des pays en développement. **Serait-il vraiment avantageux pour ces pays qu'une entreprise moins scrupuleuse du respect des droits humains reprenne les activités d'une société suisse?**

